

Le syndic et l'historien du coin parlent des origines des collèges de la commune du Lieu célébrant leur 100^{ème} anniversaire en 1976, tandis que le régent Gilbert Reymond, traite en prologue de la :

Réorganisation des classes – 1967 -

Dans le but d'améliorer les conditions d'enseignement dans la commune, les autorités scolaires préconisent la réorganisation des classes selon le système suivant :

1o Les élèves de classe enfantine ainsi que de 1^{ère} et 2^{ème} année restent dans leurs villages respectifs.

2o Les élèves de 3^{ème} année sont groupés au Séchey, ceux de 4^{ème} et 5^{ème} aux Charbonnières, ceux du degré supérieur au Lieu.

Le transport des écoliers par autobus entraîne une dépense de quelque 18640 frs dont il faut déduire un subside de 50 %, d'où une demande de crédit de 9230 frs de la part de l'exécutif. Au nom de la commission qu'il a présidée, M. André Rochat, rapporteur, commente d'abord le résultat de l'enquête proposée par les autorités scolaires auprès des parents. Le rapporteur passe ensuite en revue les principaux avantages du système sans en taire toutefois les quelques inconvénients. La commission, malgré quelques réserves, estime que l'expérience de la réorganisation mérite d'être tentée et invite le conseil à donner son approbation au projet. Au début de la discussion, M. le Syndic donne des précisions à l'intention de M. Walter Meyer sur le kilométrage établi par l'AVJ. M. André Lugrin se demande si le repêchage des élèves ayant échoué une première fois aux examens d'entrée du collège ou de classe supérieure ne va pas surcharger les classes concernées. D'autre part M. Lugrin craint que la réorganisation ne surcharge la classe du Séchey. M. le Syndic, M. Bornand municipal ainsi que le secrétaire, s'efforcent de rassurer l'interpellateur. Mme Jeannine Rochat estime que l'horaire du matin prévoit un départ prématuré en hiver. M. le Syndic répond que l'horaire a été conçu en fonction du nombre d'heures d'école, le départ pourrait, semble-t-il, être différé. M. Eugène-Henri Aubert se demande si l'on ne pourrait pas équilibrer l'horaire été-hiver dans le même but. Enfin M. Gérald Dubois, au vu des horaires adoptés par les classes supérieures, pense que la commune du Lieu aurait la possibilité d'adapter les siens aux conditions locales. M. Louis Golay, constatant que le problème du transport présente quelques difficultés, invite le Conseil à admettre le principe de la réorganisation en attendant que la Municipalité trouve un moyen de transport donnant entière satisfaction. M. le Syndic répond en évoquant les difficultés auxquelles s'est heurté la Municipalité : le train ne présente pas un horaire conforme à celui des classes, l'exploitation d'un car par la commune est onéreuse, l'utilisation d'un minibus privé offre de sérieux inconvénients. C'est pour toutes ces raisons que la Municipalité a choisi la solution AVJ au moins pour cette année. M. Louis Golay, appuyé par M. André Lugrin, demande alors

que le projet de transport soit adopté pour une année seulement, d'autre part M. André Lugin souhaite que la décision définitive soit votée au bulletin secret. M. Jacques-A. Rochat déplore que des réunions de parents n'aient pas été convoquées pour étudier le problème. D'autre part l'interpellateur trouve la dépense bien lourde. Tour à tour M. le Syndic et M. Gérald Dubois réfutent les argument de M. Rochat.

La discussion étant close, les conclusions du rapport sont mises aux voix, soit :

1o Admettre la réorganisation des classes primaires.

Bulletins délivrés et rentrés 37, blanc 1. Majorité 19, oui 26, non 10.

2o Accorder pour l'année scolaire en cours le crédit nécessaire au transport des écoliers, soit 9230 frs.

Bulletins délivrés et rentrés 37, blanc 1, majorité 19, oui 27, non 9.

Le secrétaire remercie le Conseil de la décision qui vient d'être prise, décision assurément profitable aux écoliers.

Le secrétaire : Gilbert Reymond¹

Et ce sera le centième du collège bâti en 1876 :



Collège des Charbonnières vers 2002.

¹ ACL, BA9, 1967.



100^e des collèges aux Charbonnières. Chante la classe de M. Gilbert Reymond alors qu'à proximité on plante l'arbre du 100^e, un tilleul déjà de respectables dimensions en 2009.

Centenaire des collèges du Lieu et Charbonnières

Nous reproduisons ci-dessous le discours exposé historique prononcé par M. le syndic du Lieu lors de la manifestation officielle.

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,
Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs,

Le centenaire que nous célébrons aujourd'hui est à l'honneur des bâtiments des écoles du Lieu et des Charbonnières et non à celui de l'enseignement vu que celui-ci était dispensé depuis de nombreuses années déjà.

Dans sa séance du 26 janvier 1873, la Municipalité du Lieu sous la présidence de M. Louis Guignard syndic, prenait la grande décision de présenter au Conseil communal les deux préavis ci-après :

1. Vu la réclamation du hameau du Lieu et des Charbonnières qui, vu l'insuffisance des locaux actuels servant de bâtiment d'école, demande la construction par la commune de nouveaux collèges appropriés aux exigences du moment.

Le texte continue et arrive aux conclusions d'augmenter l'impôt des pâturages et de retirer du bénéfice de la commune pour le financement.

2. Vu les réclamations du Département de l'instruction publique, la commune doit porter les salaires des régents du Séchey, de Combe-noire et de la Fontaine aux Allemands à Fr. 800.— par an et doit engager une institutrice brevetée pour Fr. 500.— par an.

Bien que les deux préavis cités aient été modifiés par la suite surtout sur le plan financier, les trac-tations étaient commencées et c'est le choix de l'emplacement des bâtiments qui préoccupa en premier les autorités, travail important si on s'en rapporte aux procès-verbaux de l'époque.

Les prix des terrains appartenant aux villages étaient fortement discutés à savoir si le prix de la toise, mesure en vigueur à l'époque, se vendrait Fr. 3,52, ou serait donnée sous certaines conditions.

Passons peut-être toutes ces considérations ou discussions qui me feraient retenir votre attention pour plusieurs heures et enchaînons avec la décision de confier les travaux de dessins et de surveillance à M. Krieg de Lausanne.

Beaucoup de croquis ont été présentés à la Municipalité amenant chacun d'autres idées et c'est finalement ceux de l'entrepreneur lausannois qui ont été retenus avec les modifications d'usage.

Les plans admis, la Municipalité accorde dans sa séance du 28 août 1874, les travaux de maçonnerie et

de charpente à l'entreprise Gayzer de L'Abbaye. Cette dernière mènera à bien, mais avec beaucoup de péripéties, de transformations, les travaux des deux collèges qui seront marqués de 1876.

Notons entre parenthèse une des péripéties citées ; les escaliers reliant le niveau école au niveau appartement, bien qu'à la base prévus en pierre furent exécutés en bois. La Municipalité les a refait l'année dernière selon la première décision.

Si les questions de décision de construction, d'élaboration ont alimenté jusqu'ici mon propos, il en restait un point crucial, le financement. Or pour ce faire, lors de la séance du 22 mars 1875, la Municipalité préparait un préavis demandant l'ouverture d'un crédit de Fr. 40 000.— auprès d'une banque et des coupes forestières.

Relevons que ce sont 10 lots exploités sur une période de 5 ans à la forêt des Citernes située sur le territoire du Chenit côté Marchairuz qui furent attribués par le Conseil pour le financement des travaux. Le décompte final pour les deux bâtiments s'est élevé à Fr. 90 000.— environ. Ne pensons pas immédiatement que c'était bon marché, car une simple comparaison avec le traitement du régent de 1876 nous montre dans ce domaine au moins, une inflation ou facteur multipliant de 50.

Aussi si nous multiplions la facture par 50, nous trouverons Fr. 4 500 000.— de francs actuels. Comparaison peut-être gratuite car les taux d'inflation ne sont pas égaux dans tous les domaines, néanmoins la facture était salée.

Le temps passe et les collèges malgré leur bienfaisance commencent à sentir le poids des années. C'est l'époque d'avant la guerre 39-45 que la commune complètement désargentée par la crise doit penser à des réfections.

Une fois de plus, la forêt est mise à contribution pour financer les réparations qui se poursuivront pendant la guerre.

Les travaux se sont succédé avec l'amélioration des classes, des appartements, du mobilier scolaire et depuis quelques années, le chauffage central a remplacé les gros fourneaux sis au milieu des classes.

Les derniers travaux en cours sont la réfection des toits qui représentent en francs « pur » le prix de la construction de l'époque.

Cet historique nous permet de constater le souci et l'effort constant des autorités et ceci depuis de nombreuses années à l'amélioration du bien-être de nos enfants et de tous les citoyens dans d'autres domaines.

Lorsque nous recevons notre bor-

dereau d'impôt, nous maugréons parfois en pensant que les autorités débordent d'appétit ou d'imagination pour engloutir l'argent acquis, mais à ces réalisations nous apprécions le sacrifice de nos ancêtres et sommes persuadés de la reconnaissance de nos enfants à notre abnégation.

Que l'enseignement prodigué dans nos collèges continue de porter ses fruits, ainsi nos enfants parcourront le monde chargés d'un bagage reçu de nos maîtres très compétents qui ont choisi de vivre dans notre commune et d'enseigner sous ces murs centenaires.

Pour terminer, au nom de la Municipalité de la commune du Lieu, je souhaite que vous gardiez le meilleur souvenir de cet anniversaire.

A vous tous et particulièrement à nos enfants qui perpétuent la commune et ses institutions, je vous souhaite une bonne et excellente journée.

Alain Golay,
syndic du Lieu.

Brève histoire des collèges de la commune du Lieu - texte lu à l'Hôtel de Ville du Lieu le 20 octobre 1976, salle du Conseil communal –.

Les collèges du Lieu et des Charbonnières accueillirent les nouveaux élèves en 1876. Mais si cette date marque la fin de longs et coûteux travaux, elle signale aussi la fin d'une époque qui voyait les bâtiments scolaires à la charge des hameaux et non pas de la commune comme ce fut dès lors le cas. Et il est évident que ces hameaux n'étaient guère en mesure de procurer à leurs régents et élèves des locaux répondant en tous points à ce que l'on pouvait attendre d'eux. Il suffit de lire les procès-verbaux de cette époque pour s'en rendre compte. Revenons donc en arrière.

De quelque 150 ans tout d'abord pour le village des Charbonnières. Alors la grande école se situait dans ces vieilles maisons du haut du village qui brûlèrent cette nuit du 10 au 11 septembre 1900. Le bâtiment qui l'abritait avait été reconstruit à grands frais en 1828. Et pourtant en 1837 on parle de la construction possible d'un nouveau collège, celui-ci tout à fait indépendant. Il faut ainsi croire que le bâtiment d'école utilisé ne donnait pas toute satisfaction. Hélas, les grandes dépenses récemment consenties pour la construction de l'église, ne permettent guère de se lancer dans une entreprise aussi conséquente.

1846. Est-ce pour la première fois, cela nous ne pouvons l'affirmer, le village est doté d'une seconde classe ou petite école établie dans les locaux de l'ancienne chapelle qui, précisons-le, n'est autre que l'actuelle boulangerie.

1863. Le collège est en très mauvais état. Le département se manifeste. La question se pose donc pour le village des Charbonnières : réparer ou construire à neuf. On discute beaucoup, on nomme des commissions et les années passent.

1867. Le village achète une parcelle de terrain au lieu dit « Le Champ du Moulin ». C'est là qu'est construit le collège actuel. Le mouvement est désormais lancé, tout au moins semble-t-il. Car voilà, si on a les idées, on n'a guère les capitaux. Aussi désormais les décisions divergentes, les retours en arrière, se suivent à belle allure sans qu'un premier coup de pioche ne soit donné. Et ainsi nous arrivons à 1872 où cette fois-ci le Conseil général du village décide de construire à neuf avec demande d'indemnité à l'Etat et à la Commune.

Mais il est trop tard, et fort heureusement pour le village. La commune se chargera désormais de l'entretien des collèges existants ainsi que de la construction de nouvelles écoles.

Tournons-nous maintenant du côté du village du Lieu. En 1865 celui-ci est en discussion pour savoir s'il n'y aurait pas de possibilité de loger la pompe à feu dans le collège comme cela se faisait aux Charbonnières.

1869. Le président du village est chargé d'examiner si les portes du bâtiment du collège ferment bien vu la mauvaise odeur qui sort de l'écurie et qui se répand dans les logements - ainsi que dans les classes il est à supposer !

Quant au régent, cette même année, il a trouvé le moyen d'arrondir son salaire. Il va sous-louer une chambre de son appartement à deux ouvriers d'Eugène Aubert. Le village n'est guère accommodant, c'est-à-dire qu'il refuse !

1871. Le régent fait à nouveau parler de lui. Ainsi il est invité désormais à mieux soigner le bâtiment d'école qui se trouve en désordre et dont les portes et fenêtres ne sont pas fermées.

Le village se rend certainement compte qu'on ne saurait toutefois trop exiger d'un régent qui enseigne aux doux effluves d'une écurie mal fermée. Il faut donc agir. Deux solutions se présentent. Demeurer malgré tout dans le bâtiment actuel que l'on rehausserait d'un étage pour loger le régent et la régente – coût 6000.- à 7000.-, ou bien construire à neuf, ce qui, avec la vente du vieux collège, le subside de la commune et de l'Etat, ne grèverait guère plus le village.

Et c'est ainsi que peu après avoir acquis un terrain au lieu dit aux Envers, le village se décide pour une construction nouvelle. C'est le 11 mars 1872. Mais, comme pour le hameau des Charbonnières, il est trop tard. La commune, pour se plier à une loi cantonale qui rend les communes responsables des locaux scolaires, reprend à sa charge les bâtiments d'école existants et se propose d'en construire de nouveaux.

** * **

Avant 1872, date à laquelle débutent les travaux de construction des collèges dont nous fêtons aujourd'hui le centenaire, les bâtiments d'école de notre commune étaient à la charge des hameaux. Or, on le sait, ceux-ci n'étaient guère pourvu de moyens financiers. Aussi avaient-ils quelque peine à mettre à disposition des régents et élèves des locaux scolaires tels que nous pouvons les concevoir aujourd'hui. Il suffit de consulter les registres de procès-verbaux d'alors pour s'en rendre compte. Une fois la pluie endommage la classe parce qu'un voisin a démonté le toit de sa maison qui avoisinait celle d'école – c'est aux Charbonnières – une autre fois c'est une odeur insupportable d'écurie qui pénètre dans tous les locaux de l'école parce que les portes et fenêtres ferment mal. Et ainsi de suite. Jusqu'au jour où dans chaque village, courageusement, on s'apprête à construire des bâtiments d'école neufs et indépendants.

Nous sommes en 1872. Mais alors, après quelque pression du village du Lieu qui vient à penser qu'il était tout de même plus simple de demander à la commune de s'occuper elle-même de la construction d'un nouveau collège, celle-ci accepte de reprendre à sa charge les bâtiments scolaires de l'ensemble du territoire et se propose d'en construire deux nouveaux dans les villages du Lieu et des Charbonnières. Pour cela la commune fait acte de générosité, mais aussi se plie à une loi cantonale – ancienne ou récente, cela nous l'ignorons – qui met tous les bâtiments scolaires à la charge des communes.

Ainsi désormais les hameaux vont être libérés d'une lourde charge financière. Il est donc passé ce temps où les classes pouvaient être partout dans les villages, dans une lignée de maisons, près d'une écurie, sur le four, dans une chambre

quelconque à louer. Désormais les élèves et les régents auront de belles salles d'écoles, élevées, spacieuses, éclairées. Mais la règle ou le bâton de noisetier seront-ils moins durs pour autant ? Ah ! il restait beaucoup à faire pour rejoindre les libres enfants de Summerhill !

Mais revenons en l'an 1872. Alors donc la commune reprend à sa charge les bâtiments d'école et se propose d'en construire deux nouveaux.

Les travaux commencent en 1873, avec la préparation de la chaux, des pierres et du sable, et au transport de ces matériaux sur les lieux de construction, soit au Champ du Moulin aux Charbonnières, aux Envers pour le Lieu, ces deux terrains cédés à la commune par les hameaux au prix de revient.

L'architecte est un Krieg de Lausanne. Ses plans sont faits le 6 décembre 1873, et après quelques modifications, soumis au conseil d'Etat qui les accepte le 2 juin de l'année suivante. C'est alors que commencent véritablement les travaux. Ceux-ci, soit terrassement, maçonnerie et charpente, sont attribués au citoyen Jacques Gayser de l'Abbaye, menuisier et entrepreneur.

Mais ces collèges vont occasionner des dépenses extraordinaires. Et la commune n'a, en fait de capitaux disponibles, que le solde des avances faites par l'Etat pour la construction de la route des Charbonnières au Lieu, soit environ 16000.-

On s'en doute, cette somme ne peut suffire. Aussi la commune décide de vendre, à vent sur la montagne de Combenoire, à bise sur les Crêts à Châtrons, sur le cantonnement des Cernies et sur la Roche, divers bois dont elle estime l'emplacement peu favorable pour l'usage de la population et dont l'exploitation ne nuirait pas aux ventes annuelles. D'autre part elle ouvre un crédit de 40 000.- au Crédit mutuel au sentier.

Avril 1875. Les travaux, interrompus par l'hiver, peuvent recommencer. On imaginera sans peine l'importance de ceux-ci à considérer le volume considérable des bâtiments scolaires. Et pour les Charbonnières, il faut se souvenir qu'alors s'élevait aussi la grande ferme qui flanque le collège à vent, propriété naissante de Jules-Moïse Rochat dit Saïset.

Et c'est ainsi que pour ce même village, le dernier tenancier de l'auberge de la Croix Blanche – aujourd'hui le Vieux cabaret – qui n'allait pas tarder à être remplacé par les patrons du Café vaudois et de l'Hôtel du Cygne, réalisait encore quelques bonnes affaires.

Pour surveiller ces travaux d'envergure, un responsable est nommé dans chaque village.

Le 19 avril 1875, les sommiers de fer pour les dalles sont arrivés à Croy. Raymond, camionneur de cet endroit, les transportera de là aux Charbonnières et au Lieu pour le prix de 80 cts le quintal.

La couverture sera en tuile d'Altkirch (Alsace). Ce sont ces mêmes tuiles que l'an dernier l'on a remplacé par une couverture d'éternit.

Différents travaux seront soumissionnés par Manfrini frères au Sentier et François Rochat à l'Isle pour la gypserie, par Constant Golay au Sentier pour

la serrurerie, par Auguste Vallotton et Charles de la Harpe, menuisiers à St Livres pour la menuiserie. Rappelons que ce même de la Harpe se rendit acquéreur du vieux collège du Lieu, de toute évidence pour en faire un atelier.

Le 1^{er} septembre les collèges sont prêts à recevoir la ramure. La municipalité décide d'accorder 40.- à l'entreprise de construction pour chaque collège, ceci pour l'achat de vins devant être distribués aux ouvriers.

Toutefois l'entrepreneur Gayser se fait tirer l'oreille. Les travaux sont en retard sur le plan prévu et les gypsiers et menuisiers attendent.

Nous arrivons ainsi en 1876. Le 1^{er} avril, et ce n'est pas un poisson d'avril, bonne nouvelle. Le grand conseil alloue à la commune du Lieu un subside de 10 000.- pour la construction de ses deux collèges. Toutefois cette somme ne pourra être versée qu'en dix annuités, et cela seulement à partir de la fin des travaux.

Le 29 juillet de cette même année, si les hameaux acceptent de céder leurs vieilles tables pour les secondes classes, il faut en revanche composer un nouveau mobilier pour les premières classes. Car on est à l'heure des découvertes dans le mobilier scolaire, et décidément les tables à cinq places ne sauraient plus convenir. Il faut donc à la commune du Lieu, surtout à ses élèves, des tables à deux places comme partout ailleurs. Un modèle venu du Sentier servira d'exemple pour le menuisier Ferdinand Grivat des Bioux qui fera ses tables pour le prix de 9.- pièce.

Le 14 octobre, la municipalité délibère avec Gayser pour savoir à quelle date les bâtiments seront terminés. Car elle voudrait pouvoir les utiliser pour la rentrée des écoles de fin d'année. Après discussion il a été décidé de passer une convention pour l'occupation des bâtiments le plus tôt possible. Tout porte donc à croire que c'est en cette fin de 1876 que les élèves, escortés de leurs régents, prirent possession de leurs nouveaux locaux. Et vinrent alors les jeux d'autrefois sur les préaux que nous connaissons pour y avoir nous aussi joué. Mais qui saurait dire à quoi ils jouaient au juste, nos grands ou arrière-grands-parents. Aux nius, à tchomi la bosse, à goued, à la courate, à la cache, déjà... et de quoi ils parlaient... des trains à vapeur qui commençaient à sillonner le canton par delà la montagne et que certains avaient déjà peut-être pu utiliser, du télégraphe, de leurs journées de vacances d'été passées dans un alpage, quelque part dans le Jura... ?

Mais rien, dans aucun registre, ne saurait confirmer l'hypothèse d'une occupation dès fin 1876. Le passage des vieux collèges aux nouveaux demeure très discret, tout d'ailleurs comme une éventuelle cérémonie d'inauguration que rien ne signale, ni les procès-verbaux ni les comptes. Faut-il donc supposer que les dépenses énormes consenties pour les constructions n'avaient pas permis de festoyer quelque peu à cette occasion unique et de prononcer quelques discours quant au progrès de l'enseignement, aux possibilités nouvelles offertes aux élèves, et bien sûr quant à l'avenir de ceux-ci dans un monde désormais de technique et de puissance ?

Nous avons parlé de dépenses extraordinaires. Le coût total des deux collèges se monte en effet à plus de 90 000.- dont 60 000.- environ allèrent à l'entrepreneur Gayser, 3000.- à l'architecte Krieg et le reste aux nombreux autres maîtres d'état qui collaborèrent à ces travaux. Il est difficile de traduire cette somme en francs de nos jours. Il nous suffira de dire que si alors le salaire horaire était de 20 cts et qu'il peut être de nos jours 50 fois plus élevé, un tel bâtiment reviendrait à l'heure actuelle à 4 500 000.- ce qui semble bien cher et qui tendrait à prouver que les salaires horaires ont augmenté dans une proportion beaucoup plus considérable que le prix des matériaux eux-mêmes.

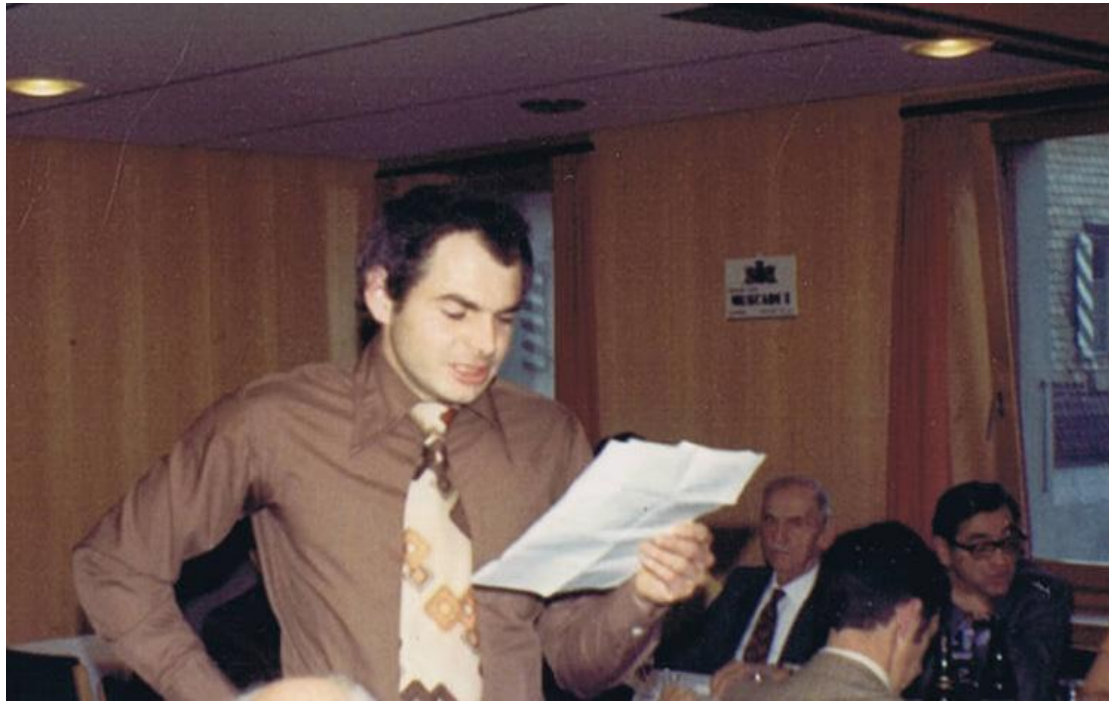
Et ainsi se termine cette longue aventure qui honore nos devanciers. Mais rien décidément n'allait s'arrêter. Et ainsi, en 1877 déjà, à son tour, le village du Séchey réclamait à grands cris son bâtiment d'école.

Les Charbonnières, le 1^{er} octobre 1976. RR

Note : ce texte avait du être préparé hâtivement pour l'occasion du 100^e anniversaire de la construction de ces collèges. Certains nous avaient reproché de n'avoir pas parlé des maîtres. Nous n'avions nullement l'intention de discourir d'une manière complète de tout l'enseignement dans le cadre de notre commune lors de ce petit discours.



Mme Jane Lugin retraçant ses souvenirs d'école.



R. Julius.



Il fut aussi reproché à R. Julius de ne pas s'être assez occupé de sa belle voisine, institutrice. Il est décidément des jours où on ferait mieux de rester couché !